

MANŒUVRE AU DÉPARTEMENT VOIRIE

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

TEMPORAIRE 22 SEMAINES

Sous l'autorité du contremaître à la voirie, le titulaire du poste exécute diverses tâches relatives à l'entretien du réseau routier, ce qui comprend aussi bien la chaussée que les trottoirs, regards et puisards.



Principales fonctions

- Agit généralement au sein d'une équipe de travail et est appelé tantôt à pelleter, tantôt à râtelier, tantôt à assister un opérateur "A" ou "B" dans l'exécution du travail;
- Intervient pour réparer la chaussée, que ce soit pour combler des affaissements ou pour resurfer de plus grandes surfaces de pavage;
- Effectue la réfection des trottoirs et bordures;
- Effectue la réparation de puisards et de trous d'homme;
- Ramasse les feuilles, papiers et débris de toute nature s'accumulant sur la voie publique;
- Peut être appelé à travailler dans d'autres départements;
- Effectue toute autre tâche que lui confie son supérieur.



Exigences du poste

- Détenir un diplôme de secondaire 5 ou une équivalence (un atout);
- Détenir un permis de conduire de classe 3 (un atout);
- Détenir de l'expérience en matière de voirie (un atout);
- Détenir la carte de santé et sécurité sur les chantiers de construction (un atout);
- Posséder les qualités et aptitudes suivantes: capacité de travailler en équipe, minutieux, consciencieux, débrouillard, méthodique, autonome, courtois et bonne capacité d'apprentissage;
- Posséder une bonne capacité physique.



Rémunération et heures de travail

La semaine de travail est d'une durée de 40 heures du lundi au vendredi. Le taux horaire est 26.06 \$ et de 26.32 \$ à partir du 1er juillet 2023 conformément à la convention collective en vigueur.



Postulez dès maintenant

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis, **au plus tard le 17 mars 2023 en mentionnant le nom du poste** par courriel rh@st-hyacinthe.ca.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles, des autochtones et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.